

Participation de la C.A.G.B. à la création de terrains familiaux sous maîtrise d'ouvrage communale

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS	
Commission n°8	Validation du Vice-Président
séance du 3/05/05	favorable
Bureau	
séance du 2/06/05	favorable
Le 18/05/05	

I. Contexte

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs prescrit la réalisation de 8 terrains familiaux sur le territoire de l'agglomération.

Les terrains familiaux ont vocation à accueillir jusqu'à 6 caravanes sur des terrains bâtis ou non bâtis afin de permettre l'installation de celles-ci comme habitat permanent pour leurs utilisateurs. Ces terrains familiaux ne sont pas assimilables à des équipements publics. Ils sont réalisés à l'initiative de personnes physiques ou morales de droit public ou privé.

Le financement des terrains familiaux locatifs est conditionné par leur réalisation par des collectivités locales. La subvention octroyée par l'Etat s'élève à 70% de la dépense hors taxe dans la limite du plafond subventionnable fixé à 15 245 €.

Prévus par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, ces structures doivent répondre à des caractéristiques sociales, environnementales, de localisation, de capacité d'aménagement et de gestion précisées par une circulaire du 17 décembre 2003.

II. Proposition d'intervention de la CAGB

Ces équipements permettant d'apporter une réponse complémentaire à la mise en place des aires d'accueil, il est proposé que la CAGB participe de manière incitative à leur financement à hauteur de 15 % de la dépense totale hors taxes dans la limite du plafond de dépense subventionnable retenu par l'Etat (15 245 € par place de caravane).

- **bénéficiaires de cette aide** : Communes membres de la CAGB.
- **conditions de recevabilité de la demande** : accord préalable de l'Etat, présentation d'une copie du dossier de demande adressé à l'Etat.
- **modalités de versement de l'aide** : un acompte de 50 % à l'engagement de l'opération, le solde après réception de la déclaration d'achèvement des travaux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le financement par la CAGB de terrains familiaux sous maîtrise d'ouvrage communale

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président